

Ville de LAON  
Hôtel de Ville  
02001 LAON cdx

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30**

**PRESIDENCE DE** ..... Eric DELHAYE, Maire de LAON.

**PRESENTS ou REPRESENTES** ..... Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT – Y .BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P.MOZIN – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSANT(pouvoir à S.LETOT-DURANDE) – D.VALLIERE – D.PIERRE – A-M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSÉDRE – M-M.PASCUAL – J-M.QUERE – H.LAHYANI – E.GOULLIEUX(pouvoir à S.DUPONT) – A.LEFEVRE – A.LEMARCIS(pouvoir à F.POIDEVIN) – C.CHATELAIN – M.BEAUFREERE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à C.MATHIEU) – P.CERVI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) – B.LAGNEAU(pouvoir à M-M.PASCUAL) – C.GUILLAUME – N.GIRARD - F.KARIMET – C.MEULLEMIESTRE – Y.RUDER – N.DUSSART – N.DRAGON

**ABSENT EXCUSE** ..... Aucun

**SECRETAIRE DE SEANCE** ..... Hubert DAUCHEZ

**RAPPORTEUR** Sylvie LETOT-DURANDE

- 23 -

**Attribution d'aides directes à la modernisation des locaux commerciaux –  
Comité d'attribution du 18 octobre 2022**

date de convocation  
au conseil municipal

Lundi 5 décembre 2022

Mes chers collègues,

Le ministre de l'économie et des finances a approuvé lors du comité de sélection et par la décision N°18-0242 l'attribution de subvention FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour le financement de l'opération collective en milieu urbain. Plusieurs volets ont fait l'objet de cet accord et notamment, l'action d'aides directes à la modernisation des locaux commerciaux.

La convention entre partenaires de l'opération a été signée le 29 avril 2019.

La ville de Laon a demandé, en date du 26 juillet 2021, une prolongation de la convention FISAC et une modification du plan de financement initial pour les volets fonctionnement et investissement. Un avenant à la convention a été signé le 11 octobre 2021 permettant à la ville de Laon de poursuivre et de finaliser les dernières actions prévues jusqu'au 9 janvier 2023.

Les caractéristiques de l'aide définies dans le cahier des charges sont :

- Le montant de l'aide à la réhabilitation des façades, devantures, sécurisation, enseignes, et modernisation des commerces est dans la limite de l'enveloppe de 120 000€.
- Subvention allouée de 40% (20% Ville, 20% FISAC) sur un montant subventionnable compris entre 1 000€ et 18 750 € HT. La subvention pouvant aller de 400 € à 7 500 € après examen du dossier par les membres du comité FISAC.

Aussi, la ville de Laon a mis en place un comité d'attribution de l'aide directe à la modernisation des locaux commerciaux selon les conditions fixées dans le cahier des charges. Ce comité est composé d'un membre de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Aisne, de la Chambre des Métiers de l'Aisne, de la Directe, de la première adjointe en charge du commerce, de l'artisanat et du cœur de ville, du directeur Action Cœur de Ville et de la chargée de mission au commerce et à l'artisanat.

Nombres de dossiers présentés aux membres du comité : 10

Nombre de dossiers acceptés par les membres du comité FISAC du 18 octobre 2022 : 10

Nombres d'emplois créés ou maintenus : 17 (équivalent temps plein avec apprentis)

Montant accordé pour chaque dossier accepté (tableau ci-dessous) :

Nom de l'entreprise	Nom, Prénom de l'entrepreneur	Désignation	Montant de l'aide accordée
Monkey bar	Hutin Olivier	Aménagement bar, toilettes et panneaux de communication	3 063,00 €
Boulevard de la coiffure	Hergott Emmanuelle	Aménagement intérieur, mobilier et éclairage extérieur	2 526,00 €
Maquis la Braise	Fagnon Elvis	Aménagement et matériel	2 181,00 €
Comme à Damas	Al Gazaly Léna	Equipement restaurant, cuisine et enseigne	6 894,00 €
Les Nouveaux Fromagers	Mme Pousset / M Bouvier	Meubles réfrigérés + compresseurs	7 500,00 €
Boucherie Demay	Demay Stéphane	Modernisation laboratoire et chambre froide	2 756,00 €
Mercerie de Vaux	Yacef Jamel	Aménagement vitrine	800,00 €
Le Monde est Vache	Thouant Nicolas	Matériel productif	3 486,00 €
Le Collectif des Lunetiers	Lemoine Clarisse	Réfection façade	2 490,00 €
Stoop Bruno	Stoop Bruno	Vitrine	2 304,00 €
		<b>Montant total</b>	<b>34 000,00 €</b>

La décision rendue par les membres du comité pour chacun des dossiers étudiés, est notifiée sur un état récapitulatif.

**AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION CŒUR DE VILLE ET LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUES ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :**

1. **ADOPTER** le versement des subventions accordées à chaque entreprise lors du comité d'attribution du, comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
2. **AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions d'aides aux commerces cités ci-dessus.

\*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE  
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE 16 DEC. 2022**  
**LE PRESIDENT DE SEANCE,**  
**Eric DELHAYE**



**LE 16 DEC. 2022**  
**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**  
**Hubert DAUCHEZ**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Hubert Dauchez", is written over a faint, circular stamp or watermark.